

# COMMANDE DE CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

SECOND SEMESTRE 2021 – Commande 4 sur 4

Date limite de souscription : vendredi 26 novembre

CESU valides jusqu'au 31 janvier 2023



**A remplir et à déposer avec votre règlement par chèque(s) à votre CSE**

Etablissement	<input type="checkbox"/> Marcy-l'Étoile	<input type="checkbox"/> Campus de l'Étoile
	<input type="checkbox"/> Craponne	
	<input type="checkbox"/> Saint-Vulbas	<input type="checkbox"/> La Balme les Grottes
	<input type="checkbox"/> Grenoble	<input type="checkbox"/> Verniolle
	<input type="checkbox"/> Ker Lann	<input type="checkbox"/> Combourg

Type de contrat de travail bioMérieux :  CDI ou  CDD : date de fin .....

## RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom

Matricule

Date de naissance

Adresse

Code postal

Ville

Courriel<sup>1</sup>

## NOMBRE MAXIMUM DE CHÈQUES POUR LE 2ÈME SEMESTRE 2021

66 CESU (valeur 15 €) ou 33 CESU maxi (valeur 30 €)

Je souhaite commander .....


CESU de 15 €

CESU de 30 €

**Renseigner les détails au verso de ce bon**

Au format .....

papier

**OU**

e-CESU

**(courriel obligatoire ; ci-dessus)**

## JOINDRE

- Une copie complète de votre avis d'imposition 2020 (revenus 2019) pour calculer et valider votre quotient familial (**voir au verso**)

- Votre règlement par chèque(s) à l'ordre de « **CSE bioMérieux** » d'un montant total de

€

- Je souhaite régler en  1 ou  2 ou  3 chèques :

- Chèque 1 numéro ..... d'un montant de .....

- Chèque 2 numéro ..... d'un montant de .....

- Chèque 3 numéro ..... d'un montant de .....

- Nom de l'établissement bancaire : .....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Date

Signature

<sup>1</sup> Obligatoire pour les e-CESU

## ABONDEMENTS DE BIOMERIEUX - GRILLE 2021

Quotient Familial	Abondement bioMérieux	Valeur CESU	Part salarié	Nombre (max. 66)	Total salarié
Jusqu'à 558	9 €	15 €	6 €	x	=
559 à 961	6 €		9 €	x	=
962 à 1 272	4 €		11 €	x	=
A partir de 1 273	2 €		13 €	x	=

Quotient Familial	Abondement bioMérieux	Valeur CESU	Part salarié	Nombre (max. 33)	Total salarié
Jusqu'à 558	18 €	30 €	12 €	x	=
559 à 961	12 €		18 €	x	=
962 à 1 272	8 €		22 €	x	=
A partir de 1 273	4 €		26 €	x	=

### MODE DE CALCUL du « Q.F. bioMérieux » pour les CESU 2021

#### REVENU FISCAL DE REFERENCE 2020 (REVENUS 2019)

12 x ( nombre de personnes vivant au foyer<sup>(1)</sup> + parts supplémentaires<sup>(2)</sup> )

**(1) Nombre de personnes vivant au foyer, parents et enfants à charge :**

- Année de référence 2020.
- Possibilité de rajouter une naissance ou adoption en cours d'année.
- Si des enfants sont nés ou adoptés depuis 2020, joindre une photocopie du livret de famille.

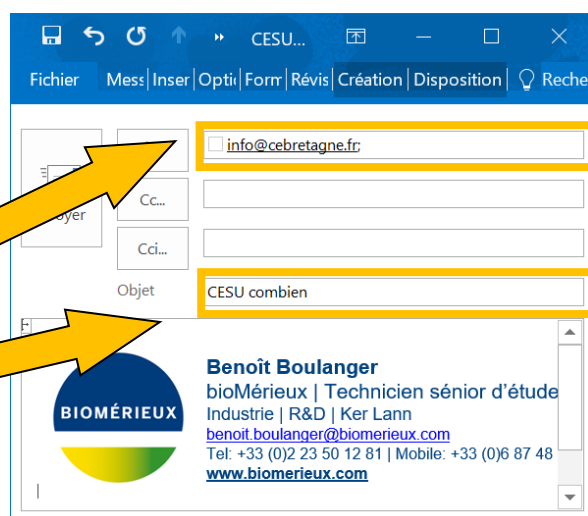
**(2) Attribution de part supplémentaire :**

- Personne seule avec enfant(s) à charge : +1 part (*Pour prétendre à cette part supplémentaire, l'annotation T doit figurer sur l'avis d'imposition*)
- Personne seule sans enfant à charge : +0,5 part (*veuf, divorcé, célibataire*)
- Enfant handicapé à charge : +1 part
- Ascendant fiscalement à charge : +1 part (*son revenu étant intégré au revenu brut global*)

Si vous ne souhaitez pas partager votre avis d'imposition, vous bénéficiez automatiquement des abondements de la tranche des quotients familiaux la plus élevée.

Comment connaître votre montant maximal disponible (part salarié + abondement) ?

**Envoyez, à partir de votre messagerie professionnelle ou personnelle si validée, un simple courriel à [info@cebretagne.fr](mailto:info@cebretagne.fr) avec « CESU combien » dans l'objet.**



Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre service des Ressources Humaines ou à votre CSE.

**Liens Internet relatifs aux CESU :**

- <https://www.cr-cesu.fr/>
- <https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13244>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18364>